



Définition

La chute de hauteur est consécutive à un déséquilibre d'une personne travaillant au dessus du sol, à proximité d'un trou, d'une fosse ... et qui entraîne un impact violent du corps avec le sol. La réglementation ne donnant pas de définition du travail en hauteur, c'est au chef d'établissement, responsable de la santé et de la sécurité des salariés, de rechercher l'existence d'un risque de chute en procédant à l'évaluation du risque. Il se conforme ainsi aux principes généraux de prévention énoncés à l'article L.4121-2 du Code du Travail.

Réglementation

Il est interdit d'utiliser les échelles, escabeaux et marchepieds comme poste de travail. Toutefois, ces équipements peuvent être utilisés en cas d'impossibilité technique de recourir à un équipement assurant la protection collective des travailleurs ou lorsque l'évaluation du risque a établi que ce risque est faible et qu'il s'agit de travaux de courte durée ne présentant pas un caractère répétitif. (Article R4323-63 du Code du Travail)
 Articles R4323-59 à R4323-61 du Code du Travail : dispositif de protection collective et individuelle
 Articles R4323-64 à R4323-80 du Code du Travail : concernant les échafaudages
 Articles R4323-81 à R4323-88 du Code du Travail : concernant les échelles, escabeaux et marchepieds

Risques pour la santé

Risque de chute pouvant générer des dommages corporels de différentes natures (douleurs, lombagos, entorses, plaies, fractures, décès...) pouvant atteindre toutes les parties du corps.

Facteurs de risques

Organisationnels :

- Tâches à réaliser en hauteur
- Contraintes de temps

Techniques :

- Zone présentant des parties en contrebas : escalier, passerelle, quai, pont, fosse, cuve, trémie, trappe de descente, mezzanine...
- Accès à des parties hautes : rayonnage, "rack", gondole, armoire, étagère, élément élevé de machine, éclairage, toiture, bâche de camion, dôme, remorque de camion...
- Utilisation de dispositifs mobiles : échelle, escabeau, échafaudage, marchepied, nacelle...
- Utilisation de moyen de fortune : chaise, carton, palette, empilement d'objets divers, rack de stockage, fourche, chariot élévateur...


Humains :

- Comportement du salarié : consommation de substances psychoactives...

Etat des lieux de la prévention

Moyens de prévention	Nature Org, Tech, Hum*	Mis en place	A mettre en place	Commentaires
Identification				
Identifier les phases de travail concernées par le travail en hauteur	Org.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Planifier et organiser les phases de travail (contraintes de temps, conditions météorologiques...)	Org.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Moyens de prévention	Nature Org, Tech, Hum*	Mis en place	A mettre en place	Commentaires
Moyens d'accès en hauteur				
S'assurer que le sol soit plat et horizontal, stable et résistant.	Tech.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Privilégier des installations permanentes (escaliers, passerelles, plateformes, échelles, garde corps...)	Tech.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Utiliser des équipements temporaires (échafaudages, plateformes élévatrices mobiles...) si les installations permanentes ne sont techniquement pas possibles.	Tech.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Vérifier la conformité des échafaudages et plateformes élévatrices mobiles	Tech.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Réaliser les travaux depuis un plan de travail plat et horizontal équipé d'un garde-corps périphérique	Tech.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
S'assurer que les éclairages soient satisfaisants.	Tech.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Vérifier le bon état des mains courantes et garde-corps	Tech.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Les échelles, escabeaux et marchepieds				
Interdire leur utilisations comme poste de travail. Toutefois, ces équipements peuvent être utilisés en cas d'impossibilité technique de recourir à un équipement assurant la protection collective.	Org.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Vérifier que les marchepieds et escabeaux soient stables, munis de plateforme et équipés de protections collectives contre les risques de chute de hauteur. S'assurer qu'ils sont adaptés pour une activité de montée/descente régulière avec port de charges.	Org.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
S'assurer de leur bon état, propreté et conformes aux normes : • Échelles fixes : NF E 85-012, NF E 85-014, NF E 85-015, NF E 85-016, • Échelles portables : NF EN 131-1, NF EN 131-2, NF EN 131-3, NF EN 131-4 • Escabeaux : NF EN 14183	Tech.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Veiller à l'entretien des matériels (patins antidérapants).	Tech.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Utiliser les échelles à 2 minimum (un qui monte et l'autre qui stabilise).	Org.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Préférer les équipements temporaires (plateforme individuelle roulante par exemple)	Org.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Moyens de prévention	Nature Org, Tech, Hum*	Mis en place	A mettre en place	Commentaires
Privilégier les plateformes individuelles, roulantes légères (PIR-L) conformes aux normes NF P 93-352 et 93-353 	Tech.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Disponibilité				
Rendre les équipements dédiés au travail en hauteur disponibles au plus près des zones d'utilisation. Un rangement est donc à organiser et l'équipement devra présenter le moins de contraintes dimensionnelles pour y être entreposé.	Org.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Formation / information				
Former le personnel à l'utilisation et (si besoin) au montage des équipements de travail en hauteur.	Hum.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Informier le personnel sur les consignes de sécurité	Hum.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Faire monter l'échafaudage par du personnel compétent ayant reçu une formation.	Org.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Equipements de protection individuelle				
Utiliser des harnais, longes, connecteurs, ancrages	Tech.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Utiliser des systèmes d'arrêt de chute conforme à la norme NF EN 363	Tech.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
*Org. : organisationnelle. Tech. : technique. Hum. : humain				

Sources documentaires

INRS : ED 130, "La prévention des chutes de hauteur", 2007.

ED 75, "Plateformes pour travaux de faible hauteur, 2007.

Travaux en hauteur, pas le droit à l'erreur : <https://www.chutesdehauteur.fr>

Recommandation CNAMTS : Montage, utilisation et démontage des échafaudages de pied, R408, 2004.